

Paris, le 12 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurisation mis en place à l'occasion de la cérémonie nationale du 14 juillet 2022 à Paris

Afin de garantir le bon déroulement de la cérémonie nationale du jeudi 14 juillet 2022, la préfecture de police met en place un important dispositif de sécurisation et de circulation, pour assurer la protection des participants et anticiper tout trouble à l'ordre public.

Plusieurs événements se succéderont :

- le défilé du matin sur les Champs-Élysées ;
- le concert de musique organisé au Champs-de-Mars, dès 21 heures ;
- le feu d'artifice prévu à 23 heures.

La sécurité de ces événements est prise en compte par les services de la préfecture de police, dans le cadre de services d'ordre spécifiques et de dispositifs anti-terroriste ainsi que de lutte contre la délinquance, afin de prévenir tout risque de débordement ainsi que tout phénomène de violences urbaines dans l'agglomération parisienne.

1. Le dispositif de sécurité autour du défilé

Entre 6 heures 30 et 14 heures, un service d'ordre et de circulation est mis en place sur un large périmètre comprenant notamment l'avenue des Champs-Élysées, la place de l'Étoile, le musée du Louvre, les Invalides, la place de la Concorde, le Champ de Mars, le Trocadéro, la Tour Eiffel. Au sein de ce périmètre, l'accès et la circulation des personnes seront réglementés.

Des restrictions de circulation et de stationnement sont instituées (arrêtés 2022-782 du 7 juillet 2022 ; arrêté 2022-792 du 11 juillet 2022). Il est conseillé aux automobilistes de contourner largement l'ouest parisien.

Le périmètre d'accès pour le défilé sera contrôlé dans le cadre d'un périmètre de protection (arrêté n°2022-804 du 12 juillet 2022) : un système de pré-filtrage sera organisé pour le grand public, avec ouverture des sacs et vestes. Par ailleurs, un barriérage sera installé sur l'avenue des Champs-Élysées, avec mise en place de points de filtrage pour accéder aux zones contrôlées pour assister au défilé.

Les points d'accès sont les suivants :

- côté nord : rue Balzac ; rue de Berri ; rue La Boétie ; rue du Colisée
- côté sud : rue Galilée ; rue de Bassano ; rue Quentin Bauchart ; rue Pierre-Charron ; rue Marboeuf ; rue de Marignan.

Au sein de ce périmètre de protection, sont interdits tout rassemblement de nature revendicative, ainsi que :

- le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, d'une arme, d'objets dangereux (verre, objet contondant)

- l'introduction, la détention, le transport et la consommation de boissons alcooliques ;
- l'accès des animaux dangereux ;

Pour des raisons de sécurité, des stations de réseaux de transports seront fermées : Charles-de-Gaulle Étoile (RER A, métro lignes 1, 2, 6), George V (métro ligne 1), Franklin D. Roosevelt (métro lignes 1 et 9), Champs-Élysées Clemenceau (métro lignes 1 et 13), Concorde (métro lignes 1, 8 et 12), Tuileries (métro ligne 1).

2. Le dispositif de sécurité pour le concert du Champs-de-Mars et le spectacle pyrotechnique du soir

A 21 heures, un concert de musique classique est organisé au Champs-de-Mars. Il sera suivi d'un feu d'artifice secteur Champs-de-Mars / Tour Eiffel à 23 heures, et durera 20 minutes. 70 000 personnes sont attendues sur les pelouses.

Deux périmètres de protection sont également institués à partir de 15 heures puis de 19h, entre la rue des Sablons au nord, la rue de la Motte-Picquet au sud, le pont de Grenelle à l'ouest et le pont de l'Alma à l'est, pour le concert et le spectacle pyrotechnique. Les mêmes restrictions sont appliquées (accès et circulation, pas de rassemblement revendicatif, de port et transport d'objet ou d'animaux dangereux).

Des points d'entrée avec pré filtrage et inspection visuelle des sacs et bagages sont mis en place dès 15 heures:

- à l'angle formé par la rue de Belgrade et l'avenue de la Bourdonnais
- à l'angle formé par l'avenue de la Motte Picquet et la place de l'école militaire
- à l'angle formé par l'avenue de la Motte Picquet et l'avenue de Suffren
- à l'angle formé par l'avenue du Général Détrie et la rue de la Fédération
- à l'angle formé par la place de la Résistance et le Quai Branly

Et à compter de 19 heures :

- à l'angle formé par la rue de Belgrade et l'avenue de la Bourdonnais
- à l'angle formé par l'avenue de la Motte Picquet et la place de l'école militaire
- à l'angle formé par l'avenue de la Motte Picquet et l'avenue de Suffren
- à l'angle formé par l'avenue du Général Détrie et la rue de la Fédération
- à l'angle formé par le pont de Grenelle et le quai André Citroën
- à l'angle formé par la place de la Résistance et le Quai Branly
- à l'angle formé par l'avenue Georges Mandel et la Rue des Sablons
- à l'angle formé par l'avenue d'Eylau et la place du Mexico
- à l'angle formé par l'avenue Poincaré et la Rue de Longchamp
- à l'angle formé par l'avenue Kleber et la rue Magdebourg

Pour des raisons de sécurité, plusieurs stations de réseaux de transports seront fermées :

- dès 15 heures : Champs-de-Mars Tour Eiffel (métro ligne 8), Passy (métro ligne 6), Pont de l'Alma (RER C)
- à 19 heures : Trocadéro (métro lignes 6 et 9), Bir-Hakeim (métro ligne 6), Alma-Marceau (métro ligne 9), école militaire (métro ligne 8).

3. Le dispositif anti-délinquance

Les 13 et 14 juillet, en journée et en soirée, un important dispositif général de sécurisation de voie publique est mis en place à Paris et en petite couronne, afin de lutter contre la délinquance et de prévenir les troubles à l'ordre public.

Les policiers veilleront à la bonne application des arrêtés préfectoraux d'interdiction de transport de carburant et d'artifices de divertissement, ainsi que des articles pyrotechniques (arrêtés 2022-734 et 2022-735 du 1^{er} juillet 2022).

Les transports en commun feront également l'objet d'une attention particulière : surveillances des stations et gares, notamment celles empruntées pour rejoindre les abords des sites de festivités, renforcement de la vigilance en début et fin de nuit.

Un dispositif adapté de traitement judiciaire sera déployé.

Au total, pour ces deux journées et soirées, la préfecture de police mobilise environ 12 000 policiers, gendarmes, et pompiers.

4. Recommandations pour le public

Il est recommandé aux personnes souhaitant se rendre au défilé ou aux festivités du soir :

- d'anticiper leur arrivée, de planifier leurs déplacements et le trajet retour
- de se présenter aux points de pré-filtrage pour accéder aux zones sécurisées, de faciliter les contrôles
- d'éviter de transporter des sacs et bagages
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux
- de rester attentives aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Contact presse
Mél : ppcom@interieur.gouv.fr